

Les grands entrepreneurs au tribunal

- ▶ Ils seront 7 à être jugés dès le 10 septembre pour l'Hôpital militaire d'Ixelles.
- ▶ En cause : Jean Thomas, Philippe Blaton, mais aussi Merry Hermanus...



BELGA/LANGGE/REPORTERS

■ Merry Hermanus et Jean Thomas comptent parmi les inculpés.

L'affaire avait fait grand bruit lorsque "La Libre" avait annoncé, en avril 2007, que le conseiller de la cour d'appel de Bruxelles Yves Van der Steen avait lancé 7 inculpations dans le dossier de fraude aux subsides détecté dans les années 90 au cœur de la rénovation du site de l'Hôpital militaire d'Ixelles. Le projet de construction de logements (quelque 900 appartements sociaux ou non, sur 6 ha) conclu entre la SDRB (Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale, une institution publique régionale) et l'association momentanée De Waele - Bâtipont, en tant que promoteur, était entaché de faux et de détournements. Ce au moins à hauteur de

520 millions d'anciens francs au préjudice de la RB et au profit des entrepreneurs... au moins. Et, pour faire bref, par la surévaluation organisée et frauduleuse des coûts d'achat et de construction, selon la justice.

Or nous apprenons que ce dossier a été bouclé par la section financière du parquet de la capitale, sous la houlette de l'avocat général détaché Jean-François Godbille. Lequel parquet a, comme il nous l'a confirmé mardi, lancé citation à comparaître contre ces inculpés le 28 août dernier. Première audience dès le 10 septembre à la 49^e chambre

correctionnelle...

Y seront jugés MM. Philippe Blaton (ancien patron de Bâtipont); Jean Thomas (ancien patron de De Waele); Isi Halberthal (ancien administrateur de De Waele; par ailleurs échevin PS de la Culture à Etterbeek); Merry Hermanus (ancien président SDRB; déjà condamné dans les affaires Inusop et Agusta/Dassault); son épouse Mireille Franck (alors directrice générale SDRB, avant de devenir administratrice-déléguée); Jacques Van Grimbergen (ancien chef de cabinet adjoint de Charles Picqué à la Région bruxelloise, ministre qui

fût un temps soupçonné); enfin, Paul Vermeylen (conseiller de M. Picqué lors des faits).

Le parquet, qui rappelle par ailleurs la présomption d'innocence, a retenu des préventions sévères, pour des faits qui se sont, il est vrai, étalés dans le temps avec de supposées manœuvres échappatoires.

D'abord, des faux en écriture (pour tous les inculpés, les 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étant fonctionnaires ou officiers publics, les autres étant coauteurs) à propos du cahier des charges (une version "spéciale" destinée à dégoûter les concurrents, ce que la Cour des comptes avait dénoncé), à propos d'un pré-financement des travaux anormal et déguisé, à propos encore de l'usage de documents relatifs à des annuités frauduleuses... jusqu'en 2007!

Autres préventions : détournement de fonds, recel d'un rapport confidentiel et couvert par le secret professionnel, *in cauda venenum*, association de malfaiteurs. On entendra la défense à l'audience...

Roland Planchar